

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Mission énergie
et changement
climatique

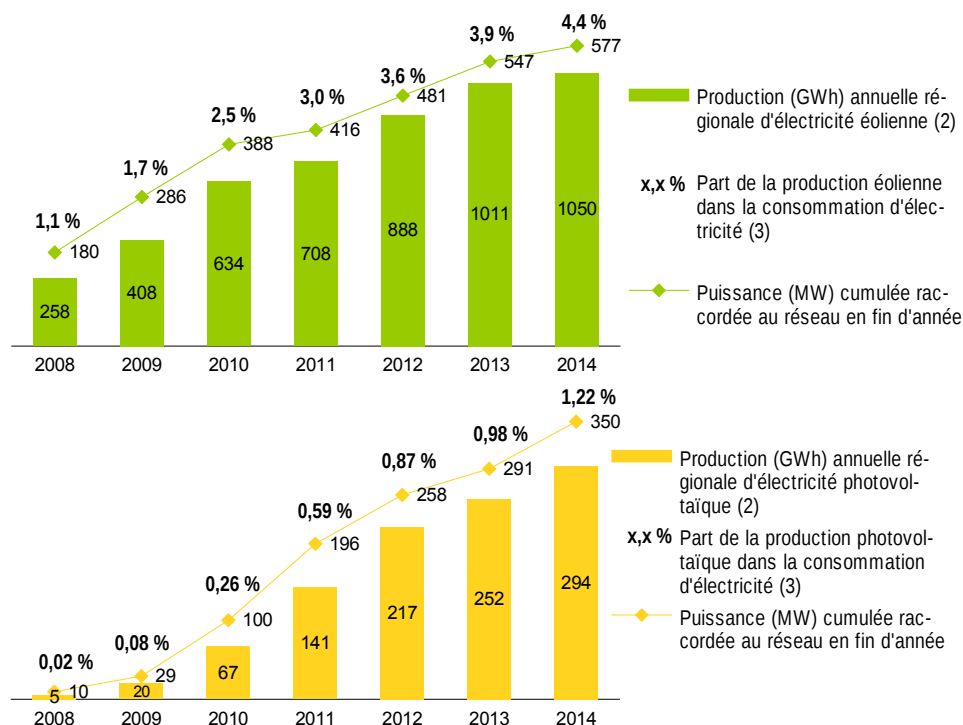
mars 2015

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 31/12/2014

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2014	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 1/01/2014
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA			source ERDF		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF et SOeS		source ERDF	source ERDF		
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	5	54,9	40	402,7	23	224,6	388	10 665	84,9	71,7
49	8	101	13	134	8	80,6	158,9	7 663	81,4	69,2
53	0	0	16	173	9	77,8	165,2	3 403	28,4	23,3
72	2	21,5	5	50,2	1	10,8	ss	5 061	44,7	32,5
85	5	49,9	23	251,3	21	183,5	337,6	11 433	110,6	97,1
Région	20	227,3	97	1011,1	62	577,4	1 049,8 + Sarthe	38 225	349,9	294,0

ss : secret statistique

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation



- 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
- 2008, 2009, 2010 : source SOeS ; 2011, 2012, 2013 : estimation DREAL pour le PV, ERDF pour l'éolien
- 3 Accédez aux consommations régionales et départementales d'électricité sur le [site internet de la DREAL](#).

Éolien

Éolien en mer : les nouvelles des parcs

Parc de « Saint-Nazaire » : l’instruction des dossiers de demande d’autorisation des maîtres d’ouvrages « Éolien Maritime France » et de RTE a commencé le 23 janvier 2015 par une consultation administrative et par la saisine de l’autorité environnementale nationale CGEDD sur l’étude d’impact. L’enquête publique est prévue en août-septembre 2015.

Toutes les informations relatives à l’instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le site du [maître d’ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc, d’une puissance de 480 MW, est prévue à l’horizon 2018-2020.

Parc des « îles d’Yeu et de Noirmoutier » : le maître d’ouvrage de ce parc est la société « Les éoliennes en mer de Vendée », constituée de GDF Suez, EDP Renewables (énergéticien portugais) et NEOEN Marine, associé au fabricant de turbines AREVA. Le [débat public](#) sur ce projet est en préparation et serait prévu vraisemblablement de début mai 2015 à début août 2015.

L’instance de concertation et de suivi de ce projet a commencé ses travaux depuis début 2015, suite à son lancement lors de la 1^{ère} réunion plénière du 12 novembre 2014. Les informations relatives à l’instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Vendée](#). La mise en service progressive de ce parc, d’une puissance de 496 MW, est prévue à l’horizon 2021-2023.

Zoom : parc éolien de Fréaligné, commune de Touvois (44)

Le parc éolien de Fréaligné, situé sur la commune de Touvois, a été raccordé au réseau en novembre 2014.

La production annuelle brute estimée de ce parc de 4 éoliennes, d’une puissance totale de 8,2 MW, équivaut à la consommation électrique de 7300 foyers (sur la base moyenne de 2700 kWh/foyer/an pour les usages spécifiques de l’électricité ; source : CEREN et REMODECE 2008).

Pour en savoir plus, voir le site de la société Atalante Energies :

<http://www.atalante-energies.com/parcs-freligne.html>



Photo Ouest France, Touvois – 11 septembre 2014

Zoom : parc éolien des Haute-Landes, communes de Couffé et Mésanger (44)

Le parc éolien des Haute-Landes, situé sur les communes de Couffé et de Mésanger, a été raccordé au réseau en décembre 2014.

La production annuelle brute estimée de ce parc de 5 éoliennes, d’une puissance totale de 10 MW, équivaut à la consommation électrique de 9000 foyers (même base de calcul que précédemment).

Ce parc est détenu par ABO Invest, société du groupe ABO Wind qui permet à des particuliers d’investir dans les projets, via l’achat d’actions.

Pour en savoir plus, voir le site de la société ABO Wind :

<http://www.abo-wind.com/fr/abo-wind/nos-realizations.html>
<http://www.abo-wind.com/fr/leolien-citoyen/ABO-Invest.html>



Photo ABO Wind

Zoom : parc éolien de Beaumont, commune d’Issé (44)

Le parc éolien de Beaumont, situé sur la commune d’Issé, a été raccordé au réseau au cours du dernier trimestre 2014.

La production annuelle brute estimée de ce parc de 6 éoliennes, d’une puissance totale de 12 MW, équivaut à la consommation électrique de 11 000 foyers (même base de calcul que précédemment).

Pour en savoir plus, voir le site de la société ZEPHYR : <http://www.zephyr-enr.fr/index.html>

Solaire photovoltaïque

ATLANSUN

Mise en ligne du site Internet d'ATLANSUN, l'association de représentation de la filière solaire régionale (cf. lettre trimestrielle n°14) : <http://atlansun.fr/>

À savoir aussi

Le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des ENergies Renouvelables électriques (S3REnR)

Le S3REnR, institué par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », définit les ouvrages (lignes et postes électriques) à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à l'horizon 2020 en matière d'énergies renouvelables électriques.

Pour les Pays de la Loire, le dossier du projet de S3REnR a été déposé pour instruction par RTE auprès du préfet de région le 5 février 2015. Après l'avis de l'autorité environnementale sur le rapport d'évaluation environnementale de ce projet, puis une phase de mise à disposition du public, son approbation par le préfet de région est prévue à la fin du 1^{er} semestre 2015.

La valeur de la quote-part du S3REnR des Pays de la Loire, aujourd'hui comprise entre 12 et 14 k€/MW, se situe parmi les valeurs les plus basses des S3REnR déjà approuvés dans les autres régions.

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacobi
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr